



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1979

12 JUIN 1979

**Projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale
de l'année budgétaire 1978**

— REGIME FRANÇAIS —

crédits à affecter par le Conseil culturel (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR M. **M. REMACLE**

(1) Voir Doc. Conseil 5-II (S.E. 1979) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale de l'année budgétaire 1978 — régime français — crédits à affecter par le Conseil culturel a débuté devant votre commission de la Politique générale le 3 mai, s'est poursuivi le 31 mai et terminé le 12 juin 1979⁽¹⁾.

Après une première discussion générale le 3 mai, et conformément aux articles 49 à 52 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé ce projet de décret pour avis à la commission de l'Enseignement.

Avis de la commission de l'Enseignement

Discussion générale

La commission de la Politique générale a pris connaissance de l'avis de la commission de l'Enseignement (*cf.* annexe).

Cet avis ne donne lieu à aucune observation de la part des membres de la commission.

Votes

Le projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale de l'année budgétaire 1978 — régime français — crédits à affecter par le Conseil culturel, est adopté à l'unanimité des membres présents, en application de l'article 17, § 1^{er}, du règlement d'ordre intérieur.

Approbation du rapport

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, en date du 12 juin 1979.

Le Rapporteur,

M. REMACLE.

Le Président,

G. PAQUE.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Paque (président), Clerfayt, Delpérée, Dulac, Herman, Lagasse, Lallemand, Leclercq, le Hardy de Beaulieu, Liénard, Marchal, Mordant, Moreau, Mme Pétry, MM. Scokaert, Wauthy et Remacle M. (rapporteur).

Ont assisté aux séances :

Le ministre de la Communauté française, le ministre de l'Education nationale, le secrétaire d'Etat à la Communauté française, les représentants de ces ministres, Mmes Dinant, Ryckmans-Corin, MM. Féaux, Flagorhler et Levaux.

A V I S

de la commission de l'Enseignement
présenté à la commission de la Politique générale
par M. van de Put ⁽¹⁾

La commission de l'Enseignement a examiné le 29 mai 1979 ⁽²⁾ les articles du projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale de l'année budgétaire 1978, régime français, crédits à affecter par le Conseil culturel.

Discussion générale et discussion des articles

Aucun intervenant ne s'étant manifesté, la commission est passée immédiatement au vote de l'avis.

Votes

Par huit voix contre trois, la commission a exprimé un avis favorable sur les articles et l'ensemble du projet de décret soumis à son examen.

La commission a fait confiance à son président et au rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,

C. van de PUT.

Le Président,

A. BERTOUILLE.

⁽¹⁾ Voir doc. Conseil 5-II (S.F. 1979) n° 1.

⁽²⁾ Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Bertouille (président), Coen, Delizée, Goossens, Mlle Hanquet, MM. Humblet, Lemoux, Moureaux, Van Cauwenbergh, Wathelet et van de Put (rapporteur).

Ont assisté à la réunion :

M. Hoyaux, ministre de l'Education nationale, Mme Dupuis et M. Roelants, membres du Cabinet du ministre et Mme Dinant, député.